



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 20 MARS 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 mars 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Danièle GARCIA (pouvoir à Héritier LUNDA), Séverine BUSSON (pouvoir à Philippe ROGER), Brahim OUAREM (pouvoir à Frédéric PETITTA), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Patricia BARTOLI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Farah QADHI (pouvoir à Alice SEBBAG), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY)

#### Absents Excusés :

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 28  
représentés : 11  
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Philippe DECOMBLE est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

### Délibération n°24-7

DGA : Anne FEVRIER-LAMY

Service : Enfance-Scolaire

Affaire suivie par Thierry FOURNIER

### AJUSTEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 212-7 du Code de l'Education modifiée par la loi 2004-809 du 13 août 2004,

**VU** l'avis de la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques Sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville réunie le 5 mars 2024,

**CONSIDERANT** la création de l'Allée Joséphine Baker,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'intégrer cette nouvelle voie dans la carte scolaire afin d'affecter les futurs élèves dans une école maternelle et une école élémentaire.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**DIT** que l'Allée Joséphine Baker intègre le secteur mixte des écoles maternelles et élémentaires DIDEROT/PERGAUD.

**DIT** que le périmètre scolaire reste inchangé pour le reste des écoles élémentaires et maternelles de la ville.

**DIT** que cette modification de la carte scolaire entrera en vigueur dès septembre 2024.

#### VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

